



**Inspection Pédagogique Régionale Histoire-Géographie
Education civique**

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Reims, le 2 septembre 2009

Maire-Claire RUIZ, Patrice GIELEN
IA-IPR

A Mesdames et Messieurs les Professeurs d'Histoire-Géographie et d'Education civique
S/c des Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée, année scolaire 2009-2010

Cher(e)s collègues,

En ce début d'année scolaire nous vous souhaitons un bon courage à toutes et à tous.

La présente lettre de rentrée a pour objet de vous fournir un ensemble d'informations ayant trait aux priorités disciplinaires (Histoire-Géographie et Education civique) pour l'année scolaire 2009-2010.

Outils de communication

La plupart des informations que nous diffusons passent par la liste académique. Il est vivement souhaitable que chaque professeur puisse s'y inscrire.

Chaque enseignant possède une adresse de courrier professionnel composée de la manière suivante : prenom.nom@ac-reims.fr Nous vous demandons d'activer cette adresse et de la consulter régulièrement, elle peut contenir éventuellement des informations professionnelles.

S'agissant des enseignements et des dispositifs, nous vous signalons la publication de la circulaire de rentrée ministérielle (B0 N° 21 du 21 mai 2009). Par ailleurs, une série de documents a été publiée à l'issue d'un colloque qui s'est tenu en décembre 2007 sur les acquis des élèves et les pratiques de l'enseignement de l'Histoire-Géographie. Vous pouvez les consulter sur le site Eduscol (rubrique « Formation continue des enseignants »).

D'autre part, à toutes fins utiles, vous vous informons d'une publication sur le raisonnement dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie de l'académie de Caen

http://www.discip.ac-caen.fr/histgeo/raison_hg_gfa/index.html

AU COLLEGE

I.- De nouveaux programmes mis en œuvre en classe de sixième

Au collège, le premier objectif est de garantir à chaque élève l'acquisition des éléments du socle commun de connaissances et de compétences. Les nouveaux programmes en histoire, géographie et éducation civique sont reliés au socle commun de connaissances et de compétences défini par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.

Ces nouveaux programmes d'enseignement d'Histoire-Géographie/Education civique ont été publiés au **Bulletin Officiel (B.O.) spécial N°6 du 28 août 2008. Ils sont mis en œuvre au collège dès cette rentrée 2009 en classe de sixième.**

Dans le cadre de l'animation, des formations par bassins ont eu lieu au cours de l'année 2008-2009. Lors des regroupements les équipes de professeurs ont réalisé des **productions pédagogiques** qui sont en ligne sur **un espace partagé** du site du Datice Histoire-Géographie de l'Académie de Reims.

Un document de l'Inspection générale « ressources pour faire la classe », « Programmes de sixième » est en ligne sur le site du Datice à la rubrique « Actualités »

Est annoncée pour la fin de ce mois une publication du SCEREN/CNDP proposant un ensemble de ressources dans les trois disciplines.

II- Calendrier de l'application des programmes

5^e rentrée 2010-2011 ; 4^e rentrée 2011-2012 ; 3^e rentrée 2012-2013.

A cet égard, des formations de bassins en 2009-2010 seront mises en œuvre pour les programmes de cinquième selon les modalités de l'année 2008/2009.

Remarque : les programmes actuels de cinquième, de quatrième et de troisième sont à cette rentrée 2009 toujours en vigueur à la lumière du **document d'orientation transmis par l'Inspection Générale : cf. le site Académie de Reims/prise en charge de l'élève/disciplines et enseignements/histoire-géographie/actualités**

S'agissant des programmes d'Education civique, il n'a pas été prévu de document d'orientation équivalent pour l'instant. L'enseignement s'appuiera sur les programmes actuels (classes de 5^e, 4^e et 3^e).

III- Généralisation de l'évaluation du socle commun des connaissances et de compétences

L'évaluation du socle est définie dans la circulaire du 13 juillet 2009. Après expérimentation, un livret a été conçu pour évaluer la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Ce livret est généralisé à tous les établissements en 2009-2010. L'attestation de cette maîtrise des compétences au palier 3 du socle commun récapitule l'ensemble des sept compétences.

Cette attestation n'est exigible que pour la session 2011 du DNB (cf. DNB)

Pour consulter les documents officiels et les outils nécessaires se reporter aux pages sur le socle commun d'Eduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/D0231/evaluationl.htm>

IV Histoire des arts

A cette rentrée l'enseignement de l'histoire des arts est **obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée** (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art.

Son organisation est fixée par l'arrêté publié en encart du BO n°32 du 28 août 2008 auquel on voudra bien se reporter pour plus de détails.

Un stage à candidature individuelle est inscrit au PAF 2009/2010, le compte rendu sera sur le site académique d'histoire et géographie (onglet « enseignements transversaux »)

V.- DNB, diplôme national du brevet

Le principe et l'architecture du diplôme national du brevet 2010 demeure identique à la session 2009.

Concernant nos disciplines, une commission académique d'entente, composée d'enseignants et d'inspecteurs, élabore des recommandations pour la correction en histoire-Géographie/Education civique à partir des copies des élèves ; diffusées, elles sont destinées à harmoniser la correction des professeurs.

Le diplôme du brevet intègre progressivement l'acquisition des compétences du socle commun. L'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences au palier 3 est exigible à partir de la session 2011.

Calendrier :

Année 2009-2010 : généralisation à tous les établissements de l'expérimentation de la validation des compétences acquises testées dans certains collèges (2007-2009)

Session 2010 du DNB : seules compétences exigibles 1) maîtrise du B2i ; 2) pratique d'une langue étrangère avec niveau A2

Session 2011 : prise en compte de l'acquisition de toutes les compétences du socle.

Textes de référence : Modalités d'attribution du diplôme national du brevet. Arrêté du 9 juillet 2009, B.O. 27. 08. 2009. Eduscol/Nouveautés/Evaluation et socle commun/Attestation du palier 3

Histoire des arts : les modalités de l'évaluation en histoire des arts sont précisées dans l'arrêté du 9 juillet 2009 paru au J.O. N° 170 du 25 juillet 2009.

VI.- Le B2i (Brevet informatique et internet) est une attestation qui comporte trois niveaux (école, collège, lycée) de maîtrise des technologies de l'information et de la communication (BO N°29 du 20 juillet 2006). Le B2i collège fait partie de l'obtention du brevet des collèges depuis la session 2008. Cf. le site Académie de Reims/prise en charge de l'élève/disciplines et enseignements/histoire-géographie/B2i

L'évaluation des connaissances, capacités et aptitudes des élèves s'effectue dans le cadre des horaires et des programmes d'enseignement en vigueur tout au long des quatre années du collège. Nous vous encourageons à contribuer à la validation de ces compétences.

AU LYCEE

I. Bilan académique des baccalauréats

A - Généraux au 10. 07. 2009

	Série L	Série ES	Série S	Moyenne générale ES,L,S
Session 2009	10,32	10,30	10,13	10,21
Session 2008	9,42	9,83	10,30	10,01
Rappel session 2007	9,88	10,13	10,52	10,29

Signalons aux collègues qui prennent en charge pour la première fois des classes de terminales générales qu'ils peuvent trouver des modalités officielles de l'épreuve du baccalauréat dans le BO N°7 du 12 février 2004.

B - Technologiques au 10. 07. 2009

	Série STG	Série ST2S	Série STI (fin Première)	Série STL (fin Première)
Session 2009	10,41	10,33	10,89	9,84
Session 2008	10,14			
Session 2007 (oral)	10,73			

Un document de type « note de jury » sur les baccalauréats session 2009 sera ultérieurement diffusé.

II.- Rénovation des séries technologiques

La rénovation des séries technologiques est en cours.

- 1) **STG.** Les nouveaux programmes de Terminale STG (BO N°36 du 5 octobre 2006). Epreuves : (BO N°4 du 25 janvier 2007). Les épreuves ont été passées à l'écrit pour la deuxième année. Pour la réussite des élèves, un travail sur ces nouvelles épreuves doit être mis en place dès la classe de première.
- 2) **ST2S.** Mise en oeuvre des programmes de la classe de Première ST2S (BO N°29 du 26 juillet 2007), rentrée 2007, rentrée 2008 programmes de ST2S de la classe de Terminale (parus au BO N°31 du 6 septembre 2007). A la session juin 2009, les nouvelles épreuves de l'examen ST2S ont été appliquées. Nouvelles épreuves écrites parues au BO N°21 du 22 mai 2008. Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles des STG. Pour la préparation des élèves, on pourra, à toutes fins utiles, se reporter aux épreuves « zéro » de STG ou aux annales de bac STG sessions 2008 et 2009.

Pour les autres séries technologiques (**STI, STL**), pas de changement à cette rentrée.

III.- Programmes d'Histoire-Géographie des séries générales du cycle terminal

Pour la mise en œuvre des programmes de la classe de **Terminales L, ES, S**, les orientations définies par l'Inspection Générale, dans le **texte de décembre 2006** restent toujours d'actualité : « *Pour la mise en œuvre des programmes des classes de Terminales générales des lycées et pour la préparation de l'épreuve du baccalauréat (séries ES, L et S)* » à trouver sur le site **Eduscol/sommaire/disciplines et enseignements** ou sur le site de l'Académie de Reims/Prise en charge de l'élève/Disciplines et enseignements/histoire-géographie/actualités

Nouvelles préconisations de l'Inspection Générale pour la mise en œuvre des programmes de **premières** : « *recentrage du programme d'histoire pour resserrer sur les points clés et éviter une approche « extensive » ; réorganisation du traitement du programme de géographie pour donner toute la place nécessaire à l'étude de la France, des régions et des nouveaux territoires locaux, tout en recentrant les approches de l'Europe (ne pas faire un gros bloc assez difficile à aborder en début d'année, mais cibler les études européennes sur quelques problématiques majeures et mieux les répartir sur l'année en les intégrant en partie dans les différents chapitres abordés)* » Cf. **Eduscol/sommaire/disciplines et enseignements** ou sur le site de l'Académie de Reims/Prise en charge de l'élève/Disciplines et enseignements/histoire-géographie/actualités.

IV.- Les TPE.

Les TPE sont obligatoires en classes de première et pris en compte pour la délivrance du baccalauréat. Ils sont affectés d'un coefficient 2 portant sur les seuls points au-dessus de la moyenne. La liste des thèmes en vigueur pour l'année 2009-2010 et des fiches pédagogiques sont en ligne sur le site Eduscol/TPE.

INFORMATIONS DIVERSES

I.- La généralisation de l'Education au développement durable (EDD) est une priorité nationale. Les questions de développement durable font désormais partie intégrante de la formation des élèves (BO N°28 du 15 juillet 2004 et BO N°19 du 10 mai 2007). Cette éducation est ancrée dans les programmes et peut s'appuyer entre autres, sur les dispositifs pluridisciplinaires et sur des actions éducatives conduites en partenariat. Accompagnement pédagogique et informations sont disponibles sur le site Eduscol et sur le site académique (Disciplines et enseignements/Dispositifs transdisciplinaires) et sur le Pôle de ressources nationales EDD, CRDP d'Amiens.

Les acquis EDD font partie du socle commun de connaissances et de compétences.

Une action de formation continue EDD est prévue sur « l'Agenda 21 » au printemps 2010.

Remarque : les nouveaux programmes font largement référence à l'EDD. L'intitulé du programme de Géographie de la classe de cinquième en témoigne : « Humanité et développement durable ».

II.- Formation On peut rappeler aux collègues nouvellement nommés dans l'Académie qu'ils peuvent s'inscrire, durant le mois de septembre, aux stages du Plan Académique de Formation (PAF).

Nous signalons :

- « Education à la Défense », « Education au fait religieux », « Enseigner l'histoire des arts », « l'enseignement du développement durable »...

III.- Cahier des charges des laboratoires d'histoire-géographie

Nous vous incitons à suivre **les recommandations de l'Inspection Générale** portant sur les missions du responsable du laboratoire d'Histoire-Géographie, coordonnateur de l'équipe pédagogique de nos disciplines. **Cf. Texte en annexe.**

Rappelons que la « Documentation Photographique » suit l'évolution des programmes et de la recherche et qu'elle constitue un outil fondamental pour l'enseignement de nos disciplines.

IV.- Le Bulletin des Professeurs d'Histoire-Géographie de l'Académie connaît une évolution à cette rentrée. Vous le trouverez toujours en archives en ligne sur le site académique (enseignements et disciplines) mais il n'y aura pas d'autres numéros. Nous souhaitons le remplacer par la « Bulle » qui récapitulera toutes les informations de la liste de diffusion ce qui permettra d'en garder une trace de façon organisée. Ces informations seront en ligne au moment des « petites vacances » de mi-trimestre. Si vous avez des informations à faire partager n'hésitez pas à les transmettre à Christine Galopeau de Almeida qui remplace Dominique Mallaisy à la tête de l'équipe du DATICE.

V. Projets pédagogiques

La mise en place d'un projet pédagogique peut motiver vos élèves. Plusieurs concours nationaux peuvent être un bon support :

- en histoire : **le concours national de la Résistance et de la déportation** cf. BO n° 23 du 4 juin 2009, le thème « L'appel du 18 juin 1940 du Général De Gaulle et son impact jusqu'en 1945 ». Ce thème est l'occasion de proposer une action de formation au Mémorial Charles De Gaulle de Colombey-les-deux-églises le 21 octobre 2009.

- en éducation civique ou ECJS : trois concours peuvent être l'occasion d'aborder les notions du programme d'ECJS :

le concours René CASSIN cf. le site Eduscol

<http://eduscol.education.fr/D0090/RCASSIN.htm>,

le concours des plaidoiries organisé par le Mémorial de Caen <http://www.memorial-caen.fr/portail/index.php>

le parlement européen des jeunes : la prochaine session nationale du Parlement Européen des Jeunes-France aura lieu à Aix-en-Provence du 11 au 13 décembre 2009 et regroupera une centaine d'élèves de Premières de toute la France afin de rédiger des résolutions sur des thèmes européens en français et en anglais. Cette simulation parlementaire permet de sensibiliser les élèves à la citoyenneté. Le dossier de candidature sera disponible à partir du 1er septembre sur le site www.pejfrance.org . Contact sn27@pejfrance.org

le concours « **Coupe nationale des élèves citoyens organisée par l'association initiadroit** » sur le thème : « la violence dans le sport : comment la conjurer » (document académique en cours).

Les projets liés au réseau UNESCO sont un bon levier pour développer l'ouverture à l'international sur des thèmes très variés, pour tous les renseignements on pourra

contacter Madame CENSIER, Déléguée académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

VI. Les Rendez-vous :

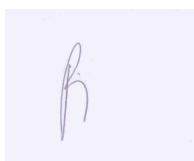
a) académiques/PAF :

- 21 octobre 2009 : journée de formation au Mémorial Charles de Gaulle sur le concours national de la résistance et de la déportation
- Forum régional de l'APHG : « Droit et sociétés » en mars 2010
- Journée de l'Université : « Les mondes lointains » mars ou avril 2010

b) nationaux :

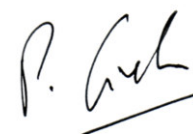
- Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges du 1er au 4 octobre 2009 " Les géographes prennent le large". Pays invité : « l'Espagne »
- Les rendez-vous de l'Histoire de Blois du 8 au 11 octobre 2009 « Le corps dans tous ses états ».

IA-IPR d'Histoire Géographie



Marie-Claire RUIZ

IA-IPR d'Histoire Géographie



Patrice GIELEN

ANNEXE

Cahier des charges des laboratoires d'histoire et de géographie

Le responsable du laboratoire d'histoire et de géographie a pour mission la coordination de l'équipe pédagogique d'histoire et de géographie, notamment pour tout ce qui relève des enseignements et dispositifs transversaux où la discipline est très sollicitée, et l'organisation matérielle et l'animation du laboratoire pour l'intégration pédagogique des T.I.C.E. dans la pratique professionnelle. Il revient au chef d'établissement d'affecter les moyens qu'il estime nécessaire à la réalisation de cette mission et de désigner le ou les professeurs qui doivent en assurer la réalisation. Selon les choix de l'établissement cette responsabilité peut comporter les tâches suivantes.

I- Coordination et représentation des professeurs d'histoire et de géographie

a- coordination de l'équipe

- préparation des conseils d'enseignement
- préparation et coordination des examens blancs
- coordination des tâches pour les progressions (niveau, cycle) des nouveaux programmes
- coordination pour la participation aux enseignements transversaux (TPE, ECJS) aux thèmes transversaux (Défense, EDD, thèmes de convergence), à l'aide scolaire (PPRE, Ambition réussite)

b- représentation de l'équipe

- participation au conseil pédagogique
- intégration de la discipline au sein du projet d'établissement
- représentation de l'établissement dans les animations académiques

c- documentation et information

- diffusion et archivage des textes officiels de la discipline
- achats d'ouvrages et de revues, en liaison étroite avec le CDI
- coordination de la réalisation des supports pédagogiques collectifs
- communication interne (courriels, lettres, affiches), réception et diffusion des messages et lettres de la liste de diffusion académique
- accueil et information des nouveaux professeurs

II- Animation du laboratoire et intégration pédagogique des TICE en histoire et géographie

a- politique d'équipement

- organisation technique du laboratoire
- montage des dossiers d'équipements en nouveaux matériels (vidéoprojecteurs, ordinateurs, T.B.I., lecteurs de DVD, imprimantes et scanners) et produits logiciels (cartographeurs, traitement des images) et didacticiels
- veille technologique
- élaboration des demandes de formation aux nouvelles technologies

b- gestion des moyens

- mise à jour de l'inventaire des matériels et des logiciels
- achat des consommables (transparents vierges, cd et dvd vierges, cartouches d'encre, papiers)
- abonnements aux ressources en ligne (INA, IGN)

c- animation pédagogique

- répartition et mutualisation des productions numériques de l'équipe (textes, cartes et images, évaluations)
- recherche des ressources sur l'Internet, veille scientifique sur les sites académiques

- animation de la discipline sur l'E.N.T. de l'établissement

La définition de toute ou partie de ces tâches donne lieu à une lettre de mission interne à l'établissement. A la fin de l'année scolaire le responsable de laboratoire rend compte de son activité par un rapport écrit à son chef d'établissement. Le rapport figure au dossier professionnel de l'intéressé, un exemplaire est adressé à l'inspection pédagogique de la discipline.